REÇU EN PREFECTURE
le 24/09/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210400495-20260924-DM_20260922

DÉPARTEMENT
des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

VILLE DE
CHÂTEAU-ARNOUX
SAINT-AUBAN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU STAND DE TIR DE GIVAUDAN (DIGNE-LES-BAINS)

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux Septembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
dans la salle du Conseil Municipal, Hôtel de ville de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN,
sous la présidence de
Monsieur Philippe BERTRAND, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. BERTRAND Philippe – Mme HOUNKPE Akouavi – M. GIACOMINO Romaric – Mme CARMONA Édith – M. FAVIER Bernard – Mme BAGUE Amandine – M. DELAHAYE Guy – Mme RABELLINO Chrystel – M. GRANIER Gérald – Mme PIOZIN Patricia – Mme PEREZ Claire – M. SCHWENCK Lucas – Mme POLEVAIA Iana – M. DE SOUSA DIAS Joey – Mme LEGENDRE Émilie – M. BONNET Jean-Luc – Mme DELATTRE Laetitia – M. AOUADI Moussadek – M. BLANC Philippe – M. PESSIN Jean-François – M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme PIERRAT Brigitte – Mme BARDIES Frédérique – Mme OBELISCO Francine – M. BERBECHE Michel – M. JULIEN Guillaume.

A DONNE PROCURATION :

M. MEGUEDMI Smaïl a donné procuration à Mme PIOZIN Patricia

ABSENTE EXCUSEE :

Mme ANSELMO Anaïs

M. GIACOMINO Romaric a été désigné secrétaire de séance.

REÇU EN PREFECTURE
le 24/09/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210400495-20260924-DM_20260922

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 22 Septembre 2026.
Délibération N° DM_20260922N104

OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU STAND DE TIR DE GIVAUDAN (DIGNE-LES-BAINS)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les agents de la police municipale de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN doivent effectuer plusieurs entraînements obligatoires dans le cadre de leurs obligations annuelles pour le maintien du port de l'arme catégorie B1 (Pistolet 9 mm).

Dans un souci d'économie et de praticabilité lié à la proximité (30 euros par agent seulement et par séance hors coût C.N.F.P.T.), le stand de tir du GIVAUDAN situé résidence Reine Béatrix – Rue Prévôt à DIGNE-LES-BAINS (04000) apparait comme la meilleure solution pour l'entraînement de notre police municipale.

Il propose à l'Assemblée de valider les termes de la convention jointe et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

OUÏ CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par **7 VOIX "CONTRE" ET 21 VOIX "POUR" :**

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention entre la Commune et l'association "Société de tir sportif des 3 vallées".

PUBLIEE LE :	CHATEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, LE VINGT-QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire, Le secrétaire de séance, MAIRIE DE CHATEAU ARNOUX - SAINT AUBAN A.H.P.
T [X] NT [ ]	
NOMENCLATURE N° : 6-1	Philippe BERTRAND Romaric GIACOMINO